

En application du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et modifié par décret n°2005 - 38 du 18 janvier 2005, des postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Ces recrutements sont ouverts par branche d'activité professionnelle (B.A.P.) et par emploi type.

Au titre de l'université de Bordeaux, le nombre de postes publiés à pourvoir est fixé à 4 (cf profils [annexe 1](#))

Corps	BAP	Emploi-type	Nombre de postes
IGE (Ingénieur d'études)	G « Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et prévention »	Chargé-e de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier	1
TCN (Technicien)	J « Gestion et pilotage »	Gestionnaire financier-e et comptable	1
TCN (Technicien)	J « Gestion et pilotage »	Technicien-ne en gestion administrative	1
ADT P (adjoint technique principal)	B « Sciences chimiques et sciences des matériaux »	Préparateur-trice en chimie et sciences physiques	1

CONDITIONS D'ACCES :

- **Etre bénéficiaire de l'obligation d'emploi** : les travailleurs reconnus handicapés, ainsi que les autres catégories de personnes énumérées à l'article L323-3 du code du travail : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23530/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi.html>
- **Ne pas être fonctionnaire.**
- Remplir les mêmes conditions de diplômes* ou d'équivalence** que celles exigées pour le concours externe :
 - **IGE : diplôme de niveau 6** (licence, licence professionnelle, bachelor universitaire de technologie)
 - **TCN : diplôme de niveau 4** (baccalauréat, BTS)
 - **ADT Principal : diplôme de niveau 3** (CAP, BEP brevet des collèges)

(liste des diplômes requis : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23274/quels-diplomes-pour-quels-concours-i.t.r.f.html#Les_diplomes_requis_pour_les_concours_externes).

*Les pères et mères élevant ou ayant élevé 3 enfants, ainsi que les sportifs de haut niveau sont dispensés de la condition de diplôme.

**En l'absence du diplôme requis : demande d'équivalence au titre de l'expérience professionnelle à compléter (maquette à réclamer à concoursITRF@u-bordeaux.fr)

- Satisfaire aux conditions **d'aptitude physique** exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap
- Remplir les **conditions générales d'accès à la Fonction Publique** (pas de condition de nationalité pour l'accès au corps de catégorie A, droits civiques, sans condamnation au casier judiciaire incompatible avec la fonction, service national en règle...).

MODALITES et CALENDRIER D'INSCRIPTION (sous réserve de parution au JO de l'arrêté d'ouverture de postes) :

Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 1^{er} avril au mercredi 6 mai 2026. La date limite d'envoi des dossiers de candidature est donc fixée au 6 mai 2026, cachet de la poste faisant foi. **Passé ce délai, toute candidature sera rejetée.**

Le dossier de candidature est constitué du **dossier à remplir (annexe 2)**, accompagné de la liste des pièces figurant en annexe 2, notamment :

- une lettre de motivation
- un CV détaillé (précisant notamment niveau d'études, formations éventuellement suivies, emplois occupés)
- la copie du ou des diplôme(s)
- la copie de l'attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou tout autre document permettant d'établir l'appartenance à l'une des catégories de BOE
- la copie recto verso de la carte nationale d'identité en cours de validité

Il doit être adressé à :

Université de Bordeaux
Pôle AGRH / service des recrutements
Domaine du Haut-Carré - Bât C4
351, cours de la Libération - CS 10004 - 33405 Talence Cedex



1 dossier par emploi-type

**AVIS DE RECRUTEMENT ITRF*
PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
OUVERTS AUX BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

** Ingénieurs et Personnels Techniques de Recherche et de Formation*

NATURE DU CONTRAT :

Le recrutement donnera lieu à l'établissement d'un **contrat de droit public** en application de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée **à partir du 1^{er} septembre 2026 (postes de TCN et d'ADT) ou du 14 décembre 2026 (poste d'IGE) et pour une durée d'1 an.**

A l'issue de son contrat, s'il a été déclaré apte professionnellement par un jury, l'agent sera **titularisé en qualité de fonctionnaire de l'Etat** dans le corps ITRF (personnels Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation) après avis de la commission administrative paritaire du dit corps.

Durant son contrat, l'agent sera rémunéré au 1^{er} échelon du corps :

- des Adjoints Techniques Principaux de Recherche et de Formation (INM **367** soit 2096,66€ brut mensuel prime incluse)
- des Techniciens (INM **373** soit 2231,20€ brut mensuel prime incluse)
- des Ingénieurs d'études (INM **395** soit 2513,50€ brut mensuel prime incluse)

ORGANISATION DU RECRUTEMENT :

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, une commission de sélection procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats sélectionnés seront convoqués par courriers postal et électronique à **l'audition qui se déroulera à l'université de Bordeaux :**

- **pour les postes de TCN et d'ADT entre le début du mois de juin et le 17 juillet 2026**
- **pour le recrutement IGE entre le mois de septembre et le 10 novembre 2026**

Cet entretien débutera par un exposé du candidat de 5 minutes sur son parcours et son expérience professionnelle et sera suivi par un échange avec les membres de la commission dont la durée varie en fonction du corps postulé. Il vise à apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation du candidat.

Pour tout renseignement complémentaire : concoursITRF@u-bordeaux.fr

Profils des postes et dossier de candidature à télécharger sur le site de l'université de Bordeaux, Université > Recrutement > concours et campagnes de recrutement <https://www.u-bordeaux.fr/universite/travailler-a-l-universite/personnels-administratifs-techniques-et-encadrants/Concours-et-campagnes-de-recrutement/31-mars-recrutements-itrf-par-voie-contractuelle-reserves-aux-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi>